



Résidence et accompagnement jumelé PRIM + MAI

INTRODUCTION

PRIM et le MAI (Montréal, arts interculturels) s'unissent pour offrir une résidence conjointe et un accompagnement jumelé à long terme à un artiste souhaitant expérimenter, développer ses compétences et créer une œuvre dans le domaine des arts médiatiques. PRIM met à la disposition de l'artiste ses équipements de tournage et ses installations pour la réalisation d'une œuvre en art vidéo, documentaire, fiction et art audio. PRIM s'associe au programme de soutien aux artistes du MAI. L'artiste sélectionné se verra offrir l'opportunité de présenter son travail dans les espaces du MAI dans le cadre du programme Alliance durant la saison 22.23. Le projet retenu doit s'associer aux mandats des deux organismes, c'est-à-dire qu'il devra privilégier une démarche interculturelle dans sa création tout en n'ayant crainte d'y confronter l'audio, la vidéo et le traitement numérique.

CANDIDATS VISÉS

Pour déposer une candidature pour la résidence PRIM | MAI

- Être un·e artiste indépendante. Cet accompagnement jumelé s'adresse aux artistes Autochtones (Premières Nations, Inuit, et Métis), aux artistes racisé.e.s (y compris les artistes récemment immigré.e.s), aux membres des communautés 2SLGBTQQIPAA+, et/ou aux artistes Sourd.e.s, neurodivers.es, les minorité visibles ou invisibles, ayant des capacités différentes ou vivant une situation de handicap ou de maladie chronique.

ou

- Être un collectif d'artistes dont la majorité des membres sont issu·es des communautés culturelles créant des oeuvres de manière indépendante
- Être citoyen·e canadien·ne ou résident·e permanent. Dans le cas d'un collectif, au moins un membre doit répondre à cette exigence.

PRIM et MAI invitent les artistes émergent.e.s, en milieu de carrière et établi.e.s à soumettre un projet.

Résidence et accompagnement jumelé

Aide octroyée

Par PRIM

- 8 000\$* d'accès à tous les équipements de tournage et aux studios et salles de postproduction vidéo et audio **pendant un an**
- 1 000\$* pour de la formation ou du soutien en audio et/ou vidéo
- Accompagnement de projet et soutien technique

* Calculé sur le tarif non-membre, non monnayable ou transférable

Par le MAI

- Allocation de fonds de 5 000\$ pour la réalisation du projet
- Option de diffusion parmi **un des 3 choix suivants**:
 - Présentation de l'œuvre en forme de projection sur le site du MAI pour 15 jours en automne 2023.
 - Installation de vidéo dans le café-théâtre pour 15 jours en automne 2023.
 - Événement soirée de projection dans le théâtre (Soirée de 2-3 jours)

RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

Règles générales d'admissibilité

Cette résidence et accompagnement jumelé est unique en son genre est destiné aux artistes qui ont une ébauche de leur demande de projet déjà préparée (y compris une description de projet et un budget) ou sous la prochaine phase de recherche à la création.

Projets admissibles

Toutes les propositions de productions d'œuvres médiatiques indépendantes de toutes les pratiques artistiques qui utilisent le son ou l'image en mouvement sont admissibles.

Note : Les projets qui s'inscrivent dans le cadre d'un cursus scolaire ne sont pas admissibles.

Frais admissibles

PRIM :

Accès aux équipements

- ✓ Prise de son et d'image (tournage)
- ✓ Enregistrement sonore
- ✓ Exploration et édition sonore
- ✓ Montage et finition image
- ✓ Colorisation
- ✓ Mixage sonore (cinéma et musique)
- ✓ Numérisations, transferts et création DCP
- ✓ Réalité virtuelle

Formation

- ✓ Frais d'atelier ou de formation avec les techniciens de PRIM

MAI :

Formation artistique et compétences professionnelles

- ✓ Frais d'atelier ou de formation
- ✓ Honoraires (mentor.e.s et/ou conseillers.ères)
- ✓ Acquisition de logiciels et d'autres outils technologiques étroitement liés à la formation du/de la candidat.e
- ✓ Frais de rédaction, traduction et/ou révision
- ✓ Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention

Recherche et création artistique

- ✓ Honoraires d'un.e mentor.e
- ✓ Honoraires d'un.e responsable logistique ou technique

- ✓ Honoraires d'encadrement par un.e conseiller.ère en dramaturgie, répétiteur.trice, oeil extérieur, directeur.trice de production, directeur.trice technique ou logistique, sonorisateur.trice, compositeur.trice, éclairagiste ou vidéaste, ou autre collaborateur artistique
- ✓ Honoraires d'encadrement à la production et à la coordination de publications
- ✓ Location d'un atelier Communication du projet et savoir-faire administratif

Frais liés à la création ou la mise à jour d'un site web

- ✓ Frais de rédaction, traduction et/ou révision
- ✓ Encadrement par un.e relationniste de presse
- ✓ Soutien pour la constitution légale d'une compagnie ou entreprise culturelle et pour la rédaction de documents corporatifs
- ✓ Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
- ✓ Consultation ou aide à la création d'un budget

Frais non-admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

PRIM :

- X Honoraires des techniciens
- X Fournitures et supports de diffusion
- X Frais de déplacement et d'hébergement, le cas échéant

MAI :

- X Tout paiement direct à l'artiste
- X Cachets pour des répétitions et performances, location d'espaces commerciaux, coûts de services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.)
- X Frais liés à des campagnes de financement du projet Coûts de subsistance, de déplacement, d'hébergement
- X Frais de production, par exemple : matériel technique; matériel de peinture et de sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments de musique, etc.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Modalités d'inscription

Pour présenter une demande, vous devez compléter le formulaire d'inscription en ligne et fournir les documents suivants :

- Curriculum vitae de l'artiste ou des membres du collectif d'artistes présentant la demande
- Formulaire des besoins techniques (document excel à télécharger, compléter et à joindre à la demande)
- Présentation d'un budget et distribution de fonds pour la réalisation du projet
- Documentation audio/vidéo d'appui (15 min max en tout) sous forme de lien(s) vimeo ou autre
- Toute autre documentation que l'artiste peut juger pertinente (photos, illustrations, scénario, ...)

Date limite à soumettre votre projet

20 juin 2022 à 17h00

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Processus d'évaluation

Les demandes sont en premier lieu évaluées par la personne responsable du programme au MAI en fonction des conditions d'admissibilité du programme.

Les demandes admissibles sont ensuite évaluées par un comité composé de représentants des deux organismes.

Le comité évalue au mérite sur la base des critères d'évaluation du programme. Au terme de l'évaluation, les membres du comité décident de l'octroi de la résidence. Les décisions sont finales et sans appel.

Critères d'évaluation

Les projets sont évalués selon les critères suivants :

1. Caractère novateur de la proposition
2. Pertinence du propos dans le contexte des pratiques artistiques en image
3. Adéquation entre les contenus développés et les technologies utilisées
4. Pertinence du lien entre les projets et la pratique artistique interculturelle et/ou intersectionnelle

Éthique

Les membres du comité doivent respecter le « code d'éthique et de déontologie des membres du jury » et les règles de « conflit d'intérêts ».

Délai de réponse

PRIM et le MAI vous informera de la réponse au plus tard 3 mois après la date de tombée du programme.

En raison du nombre élevé de propositions que nous recevons, seuls les artistes dont les projets sont sélectionnés seront contactés. Nous sommes conscients que la préparation d'une proposition nécessite un travail considérable et nous sommes reconnaissants envers tous les artistes qui nous font part de leurs recherches.

AUTRES INFORMATIONS

Obligations de l'artiste

Afin de bénéficier, le ou la récipiendaire devra devenir membre de PRIM, réaliser leur projet dans l'année qui suit la date de signature de l'entente et en respecter les modalités.

Récipiendaires

Les précédents récipiendaires du programme de résidence PRIM | MAI sont :

Hadi Jamali (2018)

Corinne Beaumier (2017)

Maia lotzova (2016)
Kim-Sanh CHAÛ (2015)
Nika Khanjani (2014)